



Règlement du Meeting

Cette édition est une grande première pour l'Athletic Club de Miramas et la ville de Miramas. Les 250 licenciés du club et toute la ville ont à cœur d'accueillir les athlètes d'aujourd'hui, et surtout de demain, ceux qui feront briller les couleurs de la France dans les années à venir, avec en filigrane les JO de 2024 à Paris.

Le Meeting Elite Indoor de Miramas intègre en 2020, le circuit indoor des Meeting Elite en compagnie de Nantes, Val de l'Eure, Mondeville, Val d'Oise et Metz.

1. Engagements :

Les engagements se font directement et uniquement auprès du Directeur du Meeting :

Ouvrier-Buffer Patrice
Tel : 0622917478
Mail : pobghaa@yahoo.fr

2. Programme des épreuves nationales :

- 60m haies F, 60m M, 400m F, 800m M, 3000m F, 3000m M
- Hauteur F, Longueur F, Saut à la perche M, Poids M

3. Primes :

Conformément au cahier des charges fédéral des Meeting Elite en salle les primes de podium sont de :

- ✓ 500 euros au vainqueur (sans condition de performance)
- ✓ 350 euros au second (sans condition de performance)
- ✓ 200 euros au troisième (sans condition de performance)

“L'organisateur s'engage à régler les primes dans un délai de deux mois au maximum. Dans l'hypothèse où des contrôles anti-dopage ont été réalisés, l'organisateur s'engage à régler les primes dès réception des résultats s'ils sont négatifs”. Cf. Règlement des Meeting en salle 2020



ATHLETIC CLUB MIRAMAS

4. Frais de déplacement et de séjour:

Préambule : la prise en charge des frais d'hébergement, et de restauration de l'athlète, ainsi que de ses éventuels accompagnateurs, feront l'objet de négociations entre l'organisateur et l'athlète ou son agent.

- 4.1 : Frais de déplacement :

Les frais de déplacement seront négociés entre l'organisateur et l'athlète, ou l'agent, le cas échéant. La base sera établie sur le montant des frais d'avion ou de train négociés entre les deux parties. Dans le cas de frais kilométriques, ce sera sur une base de 0,25 euros du kilomètre avec un plafond maximal de 100 euros, sauf accord particulier négocié entre les deux parties.

- 4.2 : Hébergement et restauration:

L'organisateur prendra à sa charge des frais d'hébergement avec l'hôtel partenaire du Meeting (Hôtel Ariane à Istres ou Fos sur Mer).

Les athlètes seront logés par deux à la convenance de l'organisateur, sauf cas particulier négocié au préalable entre l'organisateur et l'athlète, ou l'agent.

Le petit déjeuner du samedi 18 janvier sera pris en charge pour les athlètes résidant à l'hôtel cité ci-dessus.

Une collation sera proposée vendredi 17 janvier, aux athlètes à partir de 17h à la Salle des Fêtes Tristani, à côté du Stadium.

Le repas post-meeting sera proposé aux athlètes et entraîneurs munis de leur accréditation, et uniquement ceux-là.

Les repas autres que ceux-ci ne sont pas pris en charge par l'organisateur, notamment pour les athlètes qui arriveraient dès le jeudi.

ATHLETIC CLUB MIRAMAS

5. Déroulement des concours :

- **Saut en longueur féminin:**
6 essais pour toutes les participantes
- **Saut en hauteur féminin :**
La première barre et les montées de barre suivantes seront définies avec le Directeur du Meeting, le Juge-Arbitre et le Chef de concours
- **Saut à la perche masculin:**
La première barre et les montées de barre suivantes seront définies avec le Directeur du Meeting, le Juge-Arbitre et le Chef de concours
- **Lancer de poids masculin:**
6 essais pour tous les participants
- **60m haies féminin :**
Séries et une seule Finale
- **60m plat masculin :**
Séries
Finales A et B (les primes ne concerneront que les trois premiers athlètes de la Finale A)

